

---

## **Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique**

Centre de l'Asie et du Pacifique pour le transfert de technologie

Conseil d'administration

### **Quinzième session**

Kuala Lumpur, 6 et 7 novembre 2019

## **Rapport du Conseil d'administration du Centre de l'Asie et du Pacifique pour le transfert de technologie sur les travaux de sa quinzième session**

### **I. Questions appelant une décision de la Commission ou portées à son attention**

1. Les décisions ci-après, adoptées par le Conseil d'administration du Centre de l'Asie et du Pacifique pour le transfert de technologie, sont portées à l'attention de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP) :

#### **Décision 1**

Le Conseil d'administration prend note avec satisfaction du rapport sur les activités menées par le Centre de l'Asie et du Pacifique pour le transfert de technologie au cours de la période allant de décembre 2018 à octobre 2019, dans lequel le Centre est prié de continuer à fournir, en fonction de la demande, un appui au renforcement des capacités en ce qui concerne les systèmes nationaux d'innovation et les politiques en matière de technologie (notamment s'agissant des droits de propriété intellectuelle et d'accès au financement) ainsi que la recherche, le transfert, l'adaptation et l'application de technologies, l'accent étant mis en particulier sur les énergies renouvelables, les nouvelles technologies, l'agriculture et l'eau et les technologies permettant d'atténuer les effets des changements climatiques ou de s'y adapter.

#### **Décision 2**

Le Conseil note l'état d'avancement des discussions dynamiques tenues entre le secrétariat et le Gouvernement hôte en vue de définir la meilleure stratégie pour mobiliser les ressources nécessaires au fonctionnement durable et efficace du Centre. Il engage le secrétariat et le Gouvernement hôte à régler à l'amiable les questions liées au financement institutionnel, notamment celle des ressources nécessaires pour le personnel du Centre recruté sur le plan international. Il le prie également de rendre compte du résultat des discussions au Conseil à sa seizième session.

### **Décision 3**

Le Conseil, ayant constaté que les activités régionales du Centre sont déterminées par la demande et qu'elles sont particulièrement adaptées aux besoins de ses membres, prie le secrétariat de faire parvenir une invitation à tous les membres du Conseil lorsqu'il organise des manifestations régionales de renforcement des capacités, le but étant de rechercher des participants qui s'autofinancent. Il recommande que ses membres obtiennent des fonds pour envoyer leurs représentants aux manifestations régionales du Centre et actualisent les listes de personnes référentes afin de faciliter les communications.

### **Décision 4**

Le Conseil invite ses membres non contributeurs à envisager de verser des contributions financières volontaires au Centre pour étayer sa base de financement.

### **Décision 5**

Le Conseil invite ses membres à envisager de fournir des contributions volontaires au Centre au niveau recommandé dans le rapport établi par l'évaluateur externe indépendant en 2018. Il recommande que les pays les moins avancés versent des contributions volontaires de 7 000 dollars et les pays en développement de 30 000 dollars.

### **Décision 6**

Le Conseil invite les membres à envisager de financer de nouveaux projets de coopération technique ou à mettre au point d'autres projets communs en fonction des demandes exprimées.

### **Décision 7**

Le Conseil invite les États membres à envisager de mettre leurs experts à la disposition du Centre dans le cadre de détachements à titre gracieux. Les experts acquerront ainsi une expérience professionnelle au Centre tout en palliant le manque de ressources humaines de ce dernier.

### **Décision 8**

Le Conseil adopte le programme de travail du Centre pour 2020 tel qu'il est présenté à l'annexe III du présent document.

### **Décision 9**

Le Conseil demande au Centre de faire figurer dans le présent rapport les propositions concrètes présentées par les membres et par d'autres organisations en vue d'une coopération avec le Centre.

### **Décision 10**

Le Conseil prend note des principales conclusions de la Conférence internationale sur les technologies naissantes aux fins de la réalisation des objectifs de développement durable figurant dans le résumé du Président à l'annexe II, dans lesquelles il est demandé au secrétariat de prendre en considération les recommandations de la Conférence lors de la conception de futures activités et de joindre le résumé du Président de la Conférence au présent rapport.

**Décision 11**

Le Conseil note qu'il est très utile d'organiser la Conférence internationale en même temps que la session du Conseil, car les recommandations issues de la Conférence peuvent ainsi être prises en compte lors de l'examen du programme de travail du Centre. Grâce à la Conférence, le Centre gagnera en visibilité. Le Conseil recommande au Centre de maintenir cette bonne pratique en faisant en sorte que la Conférence se tienne en même temps que les futures sessions du Conseil.

**Décision 12**

Le Conseil s'est félicité de l'offre faite par le Gouvernement chinois d'accueillir sa seizième session en novembre 2020. Étant donné que cette proposition entre en conflit avec la recommandation du secrétariat de tenir la session du Conseil à Bangkok à l'occasion de la prochaine session du Comité des technologies de l'information et de la communication, de la science, de la technologie et de l'innovation, le Conseil prie le secrétariat de consulter ses hauts responsables et de l'informer de la décision finale le plus tôt possible.

**Décision 13**

Le Conseil demande aux membres intéressés d'envoyer au secrétariat, avec copie à la Directrice du Centre, des candidatures pour le Conseil, accompagnées des pièces justificatives, avant le 22 avril 2020. À cet égard, il prie le secrétariat de faire distribuer le formulaire de présentation de candidature bien à l'avance.

**II. Compte rendu des travaux****A. Rapport sur les activités du Centre au cours de la période allant de décembre 2018 à octobre 2019**

(Point 2 de l'ordre du jour)

2. Le Conseil était saisi du rapport sur les activités du Centre au cours de la période allant de décembre 2018 à octobre 2019 (ESCAP/APCTT/GC/2019/1).

3. Plusieurs représentantes et représentants se sont dits intéressés par la création d'un portail où les bases de données technologiques des membres seraient mises en commun de manière à regrouper les demandes et les offres de technologie. Un projet pilote régional pourrait être envisagé, car un tel portail augmenterait la visibilité des bases de données technologiques nationales et faciliterait les transferts de technologie entre les pays.

4. Plusieurs représentantes et représentants se sont félicités que le Centre élabore actuellement une publication sur l'innovation et la gestion de la propriété intellectuelle et ont proposé que le projet achevé soit examiné par des pairs.

5. Plusieurs représentantes et représentants ont proposé que le Centre mette au point une stratégie à moyen terme pour atteindre ses objectifs, une fois que les réformes menées à l'échelle du système seront achevées.

**B. Rapport sur la situation administrative et financière du Centre, y compris la mobilisation des ressources pour les projets ou activités à venir**

(Point 3 de l'ordre du jour)

6. Le Conseil était saisi du rapport sur la situation administrative et financière du Centre (ESCAP/APCTT/GC/2019/2).

7. Le Conseil a pris note du rapport.

8. Le Conseil a noté avec satisfaction que le Gouvernement indien accueillait et appuyait activement le Centre depuis 1977, tant sur le plan financier que sur le plan intellectuel. Il a remercié le Gouvernement indien d'avoir porté ses contributions budgétaires annuelles de 200 000 à 400 000 dollars par an et les autres membres d'avoir versé au Centre des contributions volontaires annuelles afin qu'il puisse poursuivre ses activités utiles.

9. Le Conseil a noté que la capacité actuelle du Centre en matière de ressources humaines était insuffisante pour renforcer davantage les capacités et répondre aux autres besoins exprimés par les États membres aux fins d'atteindre les objectifs de développement durable.

10. Le représentant de l'Inde a déclaré que depuis l'annonce faite de porter à 400 000 dollars l'appui institutionnel, le Gouvernement indien et la CESAP avaient organisé plusieurs réunions d'examen pour définir la meilleure stratégie de mobilisation des ressources afin que le Centre ait un fonctionnement durable et efficace. De vastes consultations internes avec les parties prenantes avaient également eu lieu au sujet du développement des activités du Centre et de l'approfondissement du dialogue avec les partenaires existants. En outre, le Ministre indien du commerce et de l'industrie avait examiné la question de la viabilité du Centre avec la Secrétaire exécutive de la CESAP en marge du Forum Asie-Pacifique sur la facilitation du commerce tenu à New Delhi en septembre 2019. Ces réunions reflétaient la ferme volonté du Gouvernement de promouvoir les intérêts et l'efficacité de cette organisation et de faire en sorte qu'elle mène à bien sa mission.

**C. Projets futurs et programme de travail proposé pour 2020**

(Point 4 de l'ordre du jour)

11. Le Conseil était saisi du projet de programme de travail du Centre pour 2020 (ESCAP/APCTT/GC/2019/3).

12. Les représentantes et les représentants ont présenté leurs priorités en matière de science, de technologie et d'innovation et ont suggéré que le Centre envisage de mettre en œuvre les activités qui étaient proposées, pour autant qu'elles soient conformes à son mandat et sous réserve de la disponibilité de ressources budgétaires.

13. Plusieurs représentant(e)s ont demandé au Centre qu'il y ait davantage d'activités de renforcement des capacités en matière de transfert de technologie.

14. Le représentant de la Chine a proposé que le Centre collabore avec l'Institut supérieur des sciences de l'ingénieur pour la fabrication intelligente de l'Université de Guangzhou en vue de réaliser le projet de création d'un réseau régional Asie-Pacifique de savoirs en matière d'innovation pour les technologies de la quatrième révolution industrielle, avec la participation active d'autres membres. Il a ajouté que le projet serait lié au Consortium

Asie-Pacifique pour les technologies d'intervention douce créé à l'Université agricole du Hunan, à Changsha (Chine). Il s'est félicité de la coopération de longue date que le Centre a avec la Chine, ses provinces et ses régions et a dit souhaiter davantage de collaboration dans des domaines d'intérêt mutuel.

15. Le représentant de l'Inde a proposé que le Centre entreprenne les activités suivantes : comparaison de la mise au point de vaccins, de produits biosimilaires et de combustibles propres avec les meilleures pratiques d'autres États membres de la CESAP ; évaluation de la demande d'avions de transport polyvalents et d'avions de transport régional dans les États membres de la CESAP ; mise au point, avec les États membres de la CESAP, d'une base de données répertoriant les technologies disponibles dans le domaine des systèmes physiques et cybernétiques et les mécanismes évolutifs de leur déploiement afin de faciliter la transition vers des technologies de la quatrième révolution industrielle ; établissement d'un livre blanc sur le développement des capacités des États membres de la CESAP à fabriquer des superordinateurs ultra performants et réalisation d'études sur la mise au point de dispositifs médicaux et de trousse de diagnostic d'un coût abordable et de batteries de nouvelle génération pour la mobilité électrique.

16. Le représentant de l'Indonésie a proposé un atelier de mise en relation concernant le transfert de technologie qui aborderait les domaines suivants : technologies de l'information et de la communication ; questions maritimes ; soins de santé et médecine ; alimentation et agriculture et transport. Il a également proposé une activité de renforcement des capacités en matière de transfert de technologie, axée en particulier sur la gestion de la propriété intellectuelle, l'évaluation des technologies et la gestion de l'octroi de licences. Les deux activités pourraient avoir lieu vers le mois d'octobre 2020.

17. Le représentant de la République islamique d'Iran a proposé d'organiser un atelier sur les sources d'énergie de substitution telles que les biocarburants, les cellules photovoltaïques et l'énergie éolienne, ainsi qu'une réunion d'experts sur l'efficacité énergétique et ses implications pour la région Asie-Pacifique. Il a insisté sur le fait qu'il importait de faciliter le transfert de technologie dans les domaines de la biotechnologie, des ressources énergétiques propres ou renouvelables, du génie médical et de la technologie relative à l'eau. Il a ajouté que la République islamique d'Iran avait plus de 40 projets de collaboration en cours avec des pays européens et invité les membres du Conseil à coopérer.

18. Le représentant du Japon a fourni des informations sur les efforts déployés par le pays pour appuyer un projet de « société 5.0 » grâce à un programme scientifique et technologique sur cinq ans qui débute en 2020. Il a souligné que les pays membres devaient établir et renforcer leur capacité à parvenir à une société 5.0 dans le futur. Il a également mentionné l'ambitieux programme Moonshot du Gouvernement qui vise à trouver une solution à plusieurs problèmes tels que la baisse du taux de natalité, le vieillissement de la population, les catastrophes naturelles de grande ampleur et le réchauffement climatique, entre autres. Il a souligné que son Gouvernement encouragerait la coopération internationale en matière de recherche et de développement en vue de résoudre ces problèmes. Il a salué la proposition de la Chine de créer d'un réseau régional Asie-Pacifique de savoirs en matière d'innovation et proposé que, compte tenu des limites du budget-programme et des ressources humaines, le réseau se concentre sur certains domaines prioritaires de l'écosystème de la quatrième révolution industrielle afin de maximiser les gains.

19. Le représentant de la Malaisie a proposé qu'en 2020, les travaux du Centre soient axés sur la technologie dans les domaines suivants : la commercialisation des technologies ; l'atténuation des changements climatiques et l'adaptation à leurs effets ; l'hydrogène ; les énergies renouvelables, telles que l'énergie solaire, la biomasse et le biogaz et la biodégradation, comme le plastique biodégradable.

20. Le représentant du Pakistan a déclaré que la coopération régionale était nécessaire dans deux domaines prioritaires : l'application des technologies de l'information et de la communication à la gestion des ressources en eau et le renforcement de la capacité des pays à réduire les effets de la sécheresse et à améliorer la sécurité alimentaire. Il a insisté sur l'importance de la formation et de la certification des professionnels du transfert de technologie afin de créer une liste d'experts auxquels les petites et moyennes entreprises pourraient faire appel. Il a ajouté qu'un programme de formation avait été mis en œuvre avec succès et que plusieurs professionnels du transfert de technologie avaient été certifiés dans son pays.

21. Le représentant des Philippines a proposé que le Centre apporte un appui au renforcement des capacités concernant les questions suivantes : l'utilisation des techniques spatiales dans l'agriculture et la gouvernance ; le remplacement des importations liées aux implants médicaux adaptés aux pays de la région Asie-Pacifique et la mise en commun de modèles de transfert de technologie ou de modèles d'accords et contrats de licence qui pourraient être utilisés aux fins de l'établissement de principes directeurs pour des lois existantes et nouvelles en matière de transfert et de commercialisation de la technologie. Le représentant a proposé que le Centre coorganise un atelier régional sur l'établissement d'accords de licence de technologie à l'intention des responsables du transfert de technologie, qui se tiendrait aux Philippines en 2020.

22. Le représentant de la République de Corée a suggéré que le Centre réalise une étude comparant la République de Corée à d'autres pays membres sur le thème des technologies naissantes qui présentent un intérêt mutuel. Son Gouvernement aimerait se concentrer sur les technologies basées sur l'intelligence artificielle. Le tableau de bord asiatique de l'innovation pourrait servir de source d'information de base pour que les pays d'Asie puissent établir leurs systèmes d'indices et leur apporterait un appui personnalisé aux fins de l'élaboration de politiques d'innovation, cela afin d'améliorer les capacités d'innovation dans la région de l'Asie et du Pacifique.

23. Le représentant de Sri Lanka a souligné la nécessité d'un apprentissage mutuel des meilleures pratiques dans les domaines suivants : centres d'incubation des technologies et installations standard bien établis pour l'élaboration de prototypes et la réalisation d'essais ; recherche collaborative transfert de technologie et activités de recherche-développement visant à atteindre les objectifs de développement durable. Il a souligné la nécessité de s'attaquer aux problèmes liés à l'emploi, à l'autonomisation des femmes, à l'agriculture et à l'utilisation efficace des engrais, et à l'innovation locale. La coopération régionale devait également permettre d'examiner le potentiel d'énergie thermique des océans.

24. Le représentant de la Thaïlande a proposé deux activités de renforcement des capacités, à mener de manière consécutive : l'une sur l'amélioration ou l'établissement de la base de données en ligne du Réseau de centres d'excellence pour la technologie de conversion de la biomasse de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est et l'autre sur le transfert et la commercialisation des technologies. Les dates provisoires des 12-14 et

15-17 juin 2020 ont été proposées pour ces ateliers. Le représentant a également proposé que le Centre œuvre à la promotion des technologies liées à l'environnement, à la biotechnologie, au développement de nouveaux médicaments, aux dispositifs médicaux et aux technologies d'assistance aux personnes âgées.

25. La représentante de l'Ouzbékistan a déclaré que les domaines prioritaires actuels de son Gouvernement en matière de science, de technologie et d'innovation étaient l'intelligence artificielle, les nanotechnologies et les mesures visant à améliorer le classement du pays eu égard à l'Indice mondial de l'innovation. Elle a invité le Centre à organiser une activité régionale de renforcement des capacités sur des sujets liés à la science, à la technologie et à l'innovation à l'occasion de la semaine internationale des idées novatrices qui aura lieu dans son pays en 2020, sous réserve de consultations ultérieures avec son Gouvernement.

**D. Principales conclusions de la Conférence internationale sur les technologies naissantes aux fins de la réalisation des objectifs de développement durable, tenue le 5 novembre 2019**

(Point 5 de l'ordre du jour)

26. Dans son résumé, le Président a présenté les principales conclusions des débats tenus lors de la Conférence internationale sur les technologies naissantes aux fins de la réalisation des objectifs de développement durable (voir annexe II).

**E. Dates et lieu de la seizième session du Conseil d'administration**

(Point 6 de l'ordre du jour)

27. Le Conseil a examiné les dates et lieux possibles pour sa seizième session.

**F. Questions diverses**

(Point 7 de l'ordre du jour)

28. Le secrétariat a fourni au Conseil des informations concernant les prochaines élections, qui doivent se tenir pendant la soixante-seizième session de la Commission en mai 2020.

29. Un accord de coopération entre le Gouvernement ouzbek et la CESAP a été signé en présence des membres du Conseil.

**G. Adoption du rapport du Conseil d'administration sur les travaux de sa quinzième session**

(Point 8 de l'ordre du jour)

30. Le Conseil a adopté le présent rapport le 7 novembre 2019.

### **III. Organisation**

**A. Ouverture, durée et organisation de la session**

31. Le Conseil a tenu sa quinzième session à Kuala Lumpur les 6 et 7 novembre 2019. La Directrice du Centre et le Directeur de la Division de la stratégie et de la gestion des programmes de la CESAP ont prononcé des discours d'ouverture. Une allocution de bienvenue a été prononcée par M. Teoh Phi Li, Sous-Secrétaire de la Division internationale du Ministère malaisien de l'énergie, de la science, de la technologie, de l'environnement et des changements climatiques.

32. La Directrice du Centre a souligné que la technologie pouvait changer la donne en ce qui concerne le développement durable si elle était transférée avec succès et transformée en innovation. Le travail du Centre consistait à promouvoir la coopération régionale, à renforcer les systèmes nationaux d'innovation et à faciliter un environnement favorable au développement et au transfert de technologie. Cette tâche n'avait jamais été aussi importante qu'à présent. Elle a souhaité la bienvenue aux représentants du Japon et de l'Ouzbékistan, qui assistaient à la session en qualité d'observateurs.

33. Le Directeur de la Division de la stratégie et de la gestion des programmes de la CESAP a noté que la région Asie-Pacifique était une terre de contrastes étonnante de diversité en ce qui concerne l'expertise scientifique, technique et en matière d'innovation, la propriété intellectuelle et leur utilisation. Bien que préoccupante, à l'échelle régionale, cette diversité offrait d'immenses possibilités de diffusion et de partage des connaissances, des expériences et des meilleures pratiques dans les domaines de la science, de la technologie et de l'innovation, grâce aux structures multilatérales telles que le Centre qui, a-t-il rappelé, était un organe subsidiaire de la Commission. Il fallait renforcer les partenariats mondiaux afin de ne laisser personne de côté tout en s'efforçant collectivement de mettre en œuvre le Programme 2030. Il a rappelé aux membres qu'ils avaient la responsabilité collective de veiller à ce que les bénéficiaires de l'innovation et de la technologie soient mis en commun et parviennent à ceux qui en ont le plus besoin.

34. Le Sous-Secrétaire de la Division internationale du Ministère malaisien de l'énergie, de la science, de la technologie, de l'environnement et des changements climatiques a souligné l'importance cruciale des secteurs tels que l'énergie, la science et la technologie, l'environnement et les changements climatiques. Il a salué l'appui fourni par le Centre au renforcement des capacités en matière d'élaboration des politiques dans les domaines de la science, de la technologie et de l'innovation, de mise en place de systèmes nationaux d'innovation et de transfert et de commercialisation de la technologie. Il a remercié le Centre pour sa collaboration continue avec son Ministère.

## **B. Participation**

35. Les représentantes et représentants des membres ci-après ont participé au Conseil : Bangladesh ; Chine ; Inde ; Indonésie ; Iran (République islamique d') ; Malaisie ; Pakistan ; Philippines ; République de Corée ; Sri Lanka et Thaïlande. Des représentants du Japon et de l'Ouzbékistan étaient présents en qualité d'observateurs.

## **C. Élection du Bureau**

36. Le Conseil d'administration a élu le Bureau suivant :

Président : M. Teoh Phi Li (Malaisie)

Vice-président : M. Ashwani Gupta (Inde)



**D. Ordre du jour**

37. Le Conseil a adopté l'ordre du jour suivant :
1. Ouverture de la session :
    - a) Déclarations liminaires ;
    - b) Élection du Bureau ;
    - c) Adoption de l'ordre du jour.
  2. Rapport sur les activités du Centre au cours de la période allant de décembre 2018 à octobre 2019.
  3. Rapport sur la situation administrative et financière du Centre, y compris la mobilisation des ressources pour les projets ou activités à venir.
  4. Projets futurs et programme de travail proposé pour 2020.
  5. Principales conclusions de la Conférence internationale sur les technologies naissantes aux fins de la réalisation des objectifs de développement durable, tenue le 5 novembre 2019.
  6. Dates et lieu de la seizième session du Conseil d'administration.
  7. Questions diverses.
  8. Adoption du rapport du Conseil d'administration sur les travaux de sa quinzième session.

## Annexe I

### Liste des documents

<i>Cote</i>	<i>Titre</i>	<i>Point de l'ordre du jour</i>
<i>Distribution générale</i>		
ESCAP/APCTT/GC/2019/1 <i>(en anglais seulement)</i>	Report on the activities of the Asian and Pacific Centre for Transfer of Technology during the period December 2018 to October 2019	2
ESCAP/APCTT/GC/2019/2 <i>(en anglais seulement)</i>	Report on the administrative and financial status of the Asian and Pacific Centre for Transfer of Technology	3
ESCAP/APCTT/GC/2019/3 <i>(en anglais seulement)</i>	Draft programme of work of the Asian and Pacific Centre for Transfer of Technology for 2020	4
ESCAP/APCTT/GC/2019/4	Rapport du Conseil d'administration du Centre de l'Asie et du Pacifique pour le transfert de technologie sur les travaux de sa quinzième session	
<i>Distribution limitée</i>		
ESCAP/APCTT/GC/2019/L.1	Ordre du jour provisoire annoté	1 c)
<i>Informations disponibles en ligne (en anglais seulement)</i>		
www.apctt.org	Information for participants	
www.apctt.org	Tentative programme	

## Annexe II

### Résumé du Président\*

#### Principales conclusions et recommandations issues de la Conférence internationale sur les technologies naissantes aux fins de la réalisation des objectifs de développement durable

##### A. Recommandations d'ordre général

1. La Conférence internationale a réuni 116 participants venus des États membres du Conseil d'administration du Centre, dont des responsables gouvernementaux, des scientifiques, des spécialistes de la technologie et de l'innovation, des experts internationaux et des représentants du secteur privé.

2. Lors de la Conférence, les débats ont principalement porté sur les sujets suivants : les politiques en matière d'innovation pour faire avancer la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 ; les stratégies visant à promouvoir le développement, le transfert et la commercialisation de technologies naissantes comme l'Internet des objets, l'intelligence artificielle, l'analyse des mégadonnées, la fabrication additive, la nanotechnologie et l'énergie renouvelable, et les domaines potentiels de coopération régionale.

3. Pour progresser dans la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et atteindre les objectifs de développement durable qui y sont associés, les États membres doivent adopter des stratégies de développement globales, des politiques intégrées dans les domaines de la science, de la technologie et de l'innovation et des solutions technologiques innovantes.

4. L'importance d'accélérer le rythme des transformations en rupture a été soulignée. L'initiative « Société 5.0 » du Gouvernement japonais, un modèle de société centrée sur l'humain et fondée sur les données, est un bon exemple d'approche mesurée, où l'on tire parti des innovations tout en étudiant soigneusement leurs effets globaux, ce qui permet de prendre des décisions éclairées. Le programme pilote mondial consistant à établir des plans visant à mettre la science, la technologie et l'innovation au service des objectifs de développement durable offre une autre occasion importante d'accélérer la transformation.

5. Les participants à la Conférence ont également débattu des moteurs de la croissance et des effets que les politiques nationales peuvent avoir sur la croissance économique à court et à long terme. Les modèles et politiques en matière d'innovation de la Chine, de la Finlande, de la République de Corée, de la République islamique d'Iran et du Viet Nam ont été examinés et leurs incidences sur le cadre politique ont été comparées à celles des États-Unis et de l'Europe.

6. Les applications des technologies naissantes présentent des possibilités et des défis importants. Bien que ces technologies apportent un gain de productivité, elles poseraient temporairement des problèmes s'agissant de l'emploi et du manque de ressources humaines disposant des nouvelles

---

\* La version originale de la présente annexe n'a pas été revue par les services d'édition.

compétences requises ainsi que des questions d'ordre éthique liées à l'application des nouvelles technologies.

7. Il est nécessaire de réorienter les politiques nationales afin qu'elles soient moins basées sur une économie classique axée sur la fabrication et davantage sur une économie plus inclusive, intégrée et fondée sur la connaissance. Pour parvenir à un changement aussi radical, les pays doivent adopter l'innovation à tous les niveaux. Les politiques devraient faciliter les innovations révolutionnaires capables de stimuler rapidement la croissance économique et de multiplier les bénéfices sur les plans social et environnemental et sur la durabilité.

8. Les technologies naissantes comme les mégadonnées et l'Internet des objets et leurs applications ont le potentiel de faire nettement progresser la réalisation des objectifs de développement durable. L'Internet des objets appliqué à l'agriculture intelligente apporte des bénéfices tels que la conservation de l'eau. L'agriculture de précision, l'automatisation des processus et la prise de décision éclairée ont le potentiel de transformer le modèle, l'efficacité et la résilience des systèmes agricoles.

9. Les États membres rencontrent des difficultés liées à la formulation de politiques, de réglementations et de critères pour les technologies naissantes et, en particulier, à leur transfert et à leur commercialisation. Ils font face également à des contraintes importantes de ressources humaines dues au manque de professionnels qualifiés dans le transfert de technologie à même de les aider dans cette démarche. Les programmes de formation élaborés et mis en œuvre par la Malaisie pour la certification des professionnels du transfert de technologie pourraient servir de modèle à d'autres pays de la région Asie-Pacifique.

10. La mise en commun des connaissances sur les technologies naissantes est essentielle pour que les pays de la région puissent atteindre les objectifs de développement durable. Il faut renforcer les réseaux et les dispositifs qui permettent aux pays d'échanger et de partager leurs expériences, leurs meilleures pratiques et leurs stratégies en matière de développement, de transfert et d'adoption de technologies naissantes. Des dispositifs tels que le réseau régional Asie-Pacifique de savoirs en matière d'innovation pour les technologies de la quatrième révolution industrielle, proposé par la Chine, pourraient ouvrir la voie à une future coopération régionale entre les pays dans ce domaine important.

11. On considère que les innovations locales jouent un rôle important dans l'appui au développement inclusif et durable. La Malaisie a lancé des initiatives et des programmes à fort impact pour promouvoir et intégrer ces innovations grâce au développement de l'entrepreneuriat, aux pépinières d'entreprises et à la création de jeunes entreprises.

12. Ces dernières années, la nanotechnologie a connu une croissance rapide avec des applications innovantes dans des secteurs tels que l'alimentation et l'agriculture, les dispositifs et systèmes électroniques, l'énergie et l'environnement, le bien-être, la médecine et la santé. Il faudrait adopter des politiques et des mesures d'incitation appropriées pour promouvoir l'innovation en matière de produits nanotechnologiques. Dans le même temps, il convient de répondre aux inquiétudes que suscite la sécurité des nanotechnologies en passant par une vaste consultation publique et par l'élaboration de normes.

13. La Thaïlande a adopté un modèle privilégiant bioéconomie, économie circulaire et économie verte dans le cadre d'une approche intégrée associant dématérialisation, décarbonisation, décentralisation, déréglementation et électrification. Les réseaux de distribution d'électricité intelligents et les plateformes de chaînes de blocs sont considérés comme des éléments clés des nouveaux modèles d'activité en matière d'énergie. En outre, des technologies de gestion durable des déchets sont encouragées pour soutenir l'économie circulaire.

14. L'Inde a piloté avec succès différents mécanismes de transfert de technologies innovantes pour atteindre les objectifs de développement durable. Des mécanismes clés de facilitation ont été mis en place pour l'octroi de licences, les démonstrations pilotes, la collaboration entre professionnels et universitaires, le développement de produits de niche dans le cadre de projets, les mesures fiscales, les pôles technologiques, les pépinières d'entreprises et les parcs de recherche.

15. Les pays membres ont énoncé leurs domaines d'intervention prioritaires et ont présenté des propositions de coopération dans les domaines des technologies naissantes aux niveaux national et régional.

**B. Recommandations concernant le Centre de l'Asie et du Pacifique pour le transfert de technologie**

16. Le Centre peut faciliter la création de réseaux de coopération institutionnelle pour promouvoir des technologies naissantes telles que les technologies de la quatrième révolution industrielle et d'autres technologies de rupture.

17. Le Centre peut aider à renforcer les capacités des parties prenantes des pays membres, y compris les responsables du transfert de technologie. L'organisation de réunions de groupes d'experts régionaux, d'ateliers et de conférences internationales en collaboration avec les États membres et la facilitation de la coopération entre les États membres sont considérées essentielles.

18. Le Centre peut fournir aux États membres des travaux de recherche et d'analyse ainsi qu'un appui à l'élaboration de politiques fondées sur des données factuelles pour promouvoir les innovations technologiques naissantes, le transfert et la commercialisation de technologie afin de parvenir à un développement durable dont personne n'est exclu.

19. Le Centre peut assurer le renforcement des capacités dans les domaines de la mise au point, du transfert, de l'utilisation et de la gestion de technologies novatrices.

20. La participation active du secteur privé est indispensable pour exploiter pleinement le potentiel des technologies émergentes. Le Centre peut faciliter les partenariats public-privé dans des domaines thématiques précis en fonction des besoins des pays membres.

## Annexe III

### **Programme de travail du Centre de l'Asie et du Pacifique pour le transfert de technologie pour 2020\***

#### **I. Introduction**

1. Le programme de travail du Centre de l'Asie et du Pacifique pour le transfert de technologie correspond au sous-programme 2 du programme de travail de la CESAP (Division du commerce, de l'investissement et de l'innovation). La mise en œuvre du programme de travail et des projets ci-après est proposée pour 2020.

#### **A. Aider les États membres en renforçant leurs capacités en matière d'innovation, de transfert et de commercialisation de technologie (*en cours*)**

2. Les activités de renforcement des capacités seront financées par les contributions annuelles reçues des États membres du Conseil d'administration du Centre, y compris du pays hôte, au cours de l'année 2020.

3. Le projet aura pour objectif de renforcer les capacités des décideurs et des principaux acteurs dans les domaines de la science, de la technologie et de l'innovation dans les États membres de la CESAP, en facilitant l'accès au savoir et à l'information sur les innovations technologiques ; en renforçant les compétences et les capacités dans l'élaboration des politiques dans les domaines de la science, de la technologie et de l'innovation ; en élaborant des stratégies pour le transfert et la commercialisation des technologies ; en promouvant l'adoption et l'utilisation des technologies nouvelles et naissantes ; en encourageant l'entrepreneuriat à dominante technologique et en favorisant la coopération régionale.

4. Les fonds appuieront la production de la publication régulière en ligne du Centre : The Asia-Pacific Tech Monitor.

#### **B. Projet sur la coopération Sud-Sud au service des politiques relatives à la science, à la technologie et à l'innovation dans la région Asie-Pacifique (*en cours*)**

5. Le projet est financé au titre du Compte de l'ONU pour le développement (dixième tranche) et exécuté conjointement par la Division du commerce, de l'investissement et de l'innovation et par le Centre, pendant la période 2016-2020.

6. Le projet vise à renforcer les capacités des décideurs à élaborer et mettre en œuvre efficacement des politiques et des stratégies susceptibles de créer un environnement favorable à l'investissement, à l'entreprise sociale et au commerce responsable et à constituer un cadre permettant de suivre et de mesurer l'efficacité des interventions stratégiques pour stimuler l'innovation en faveur du développement durable.

7. Dans le cadre de ce projet, le Centre élabore une publication sur la gestion de la propriété intellectuelle et la concession de licences de technologie qui sera publiée en 2020. Le public cible de la publication comprend les décideurs, les responsables des bureaux chargés de l'octroi de licences sur la technologie et du transfert de technologie et les entreprises du secteur privé.

---

\* La version originale de la présente annexe n'a pas été revue par les services d'édition.

**C. Projet de politique d'innovation reposant sur des données factuelles pour une mise en œuvre efficace du Programme de développement durable à l'horizon 2030 dans la région Asie-Pacifique**  
*(en cours)*

8. Le projet est financé au titre du Compte de l'ONU pour le développement (onzième tranche). Il est exécuté conjointement par la Division du commerce, de l'investissement et de l'innovation et par le Centre, pendant la période 2018-2021.

9. Le projet a pour principal objectif de renforcer les capacités des pays en développement, en particulier des pays les moins avancés de l'Asie du Sud, de l'Asie du Sud-Est et des petits États insulaires en développement du Pacifique, à formuler des politiques intégrées et inclusives, reposant sur des données factuelles dans les domaines de l'innovation et de la technologie. Ces politiques devraient permettre aux pays d'utiliser efficacement la science, la technologie et l'innovation pour atteindre les objectifs de développement durable.

---